



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 98717

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du développement et de la francophonie sur la question de la francophonie économique qui a été évoquée lors du sommet de Kinshasa en octobre 2012. Depuis, l'OIF s'est dotée d'un bureau des affaires économiques et des forums francophones d'affaire ont régulièrement été organisés. La francophonie économique n'est pas une affaire intergouvernementale car elle suppose l'intervention du secteur privé avec en particulier une facilitation des investissements. L'OIF a eu du retard sur le Commonwealth en ce qui concerne la réflexion sur une stratégie économique qui présuppose une mobilité et une circulation plus importante au sein de l'espace francophone. Il aimerait l'interroger au sujet de deux points importants, le premier concerne la possibilité d'organiser des réunions régulières des ministres des finances et de l'économie des pays francophones et le second la liberté de circulation des acteurs économiques francophones et en particulier en Afrique. Sans mobilité accrue, les échanges ne pourront se faire et la question de la francophonie économique sera un vœu pieux. De ce point de vue, si des progrès sont réalisés sur ces deux points, nous pourrions faciliter la mise en place d'une Banque francophone d'investissement afin de soutenir davantage le développement des pays francophones africains.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98717

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Développement et francophonie

Ministère attributaire : Développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 septembre 2016](#), page 7862